PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT

Procès-verbal de la séance régulière du Conseil de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le mardi 8 avril 2008 à 19h30, au Carrefour Notre-Dame, 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, Québec, sous la présidence de monsieur le maire, Serge Roy.

Étaient présents: Monsieur le maire, Serge Roy, Mesdames les conseillères, Diane Gervais et Josée Baril Messieurs les conseillers, Michel Asselin, Richard Filion et Bruno Laplante

Également présents : Micheline L. Morency, directrice générale

Me Jacques Robichaud, greffier

Absent: Monsieur Jean-Guy Desmarchais, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

2008-04-74 APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'approuver l'ordre du jour tel que modifié :

Point retiré :

4.1 Demande de dérogation mineure 2008-03, lot 2 070 157 (1335, boul. Perrot).

Point ajouté :

7.1 Cautionnement pour la location d'une minifourgonnette par le service des Premiers Répondants.

ADOPTÉE

2008-04-75 <u>APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 MARS 2008</u>

Chaque membre du Conseil ayant reçu le procès-verbal de la séance régulière tenue le 11 mars 2008 au moins 24 heures avant la présente séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 11 mars 2008, tel que présenté.

ADOPTÉE

2008-04-76 <u>LISTE DES COMPTES PAYÉS DU MOIS DE MARS 2008 – APPROBATION</u>

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'approuver la liste des comptes payés du mois de mars 2008, au montant de **489 251.72** \$.

2008-04-77 <u>LISTE DES COMPTES À PAYER DU MOIS DE MARS 2008 –</u> APPROBATION

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'approuver la liste des comptes à payer du mois de mars 2008, au montant de **416 474.81** \$.

ADOPTÉE

2008-04-78 <u>LISTE DES COMPTES SPÉCIAUX À PAYER – APPROBATION</u>

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu d'approuver la liste des comptes spéciaux à payer au montant de **61 723.73 \$**.

ADOPTÉE

2008-04-79 <u>DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES</u> VÉRIFICATEURS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2007

La trésorière adjointe dépose le rapport financier et le rapport des vérificateurs pour l'exercice financier 2007, conformément à l'article 105.1 de la *Loi sur les cités et villes*.

ADOPTÉF

2008-04-80 <u>REFINANCEMENT D'UN EMPRUNT AU MONTANT DE 99 900 \$ - ÉCHÉANT LE 15 AVRIL 2008</u>

Considérant que le 15 avril 2008, la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot doit procéder au refinancement d'une somme de 100 400 \$, pour un dernier terme de 5 ans:

Considérant que la Ville peut réaliser localement le financement par billet de tout montant inférieur à 100 000 \$;

Considérant la recommandation du trésorier à l'effet de refinancer localement le montant de 99 900 \$.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que le conseil municipal autorise le paiement, à même son budget d'opération, d'un montant de **500** \$ du capital à refinancer le 15 avril 2008;

Que le conseil municipal procède par un emprunt par billet auprès de la Caisse Desjardins de L'Île-Perrot, pour un terme de 5 ans, au taux annuel de **5,05** %, pour le solde du capital de **99 900** \$ à être refinancé le 15 avril 2008;

Que le trésorier soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville, tous les documents nécessaires à la réalisation de cet emprunt.

2008-04-81 <u>AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT SUR LA DIVISION DU TERRITOIRE</u> <u>DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX</u>

Monsieur le conseiller, Richard Filion, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement concernant la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux.

2008-04-82 PROJET DE RÈGLEMENT NO 459 SUR LA DIVISION DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ EN SIX DISTRICTS ÉLECTORAUX : ADOPTION

Considérant les dispositions de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités concernant la division du territoire aux fins électorales.

Il est proposé par le conseiller, Richard Filion, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'adopter le projet de règlement numéro 459 intitulé « Projet de règlement sur la division du territoire de la municipalité en six districts électoraux ».

ADOPTÉE

2008-04-83 <u>AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 900 000 \$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE</u>

Monsieur le conseiller, Bruno Laplante, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement décrétant un emprunt de **1 900 000** \$ pour la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale, incluant la préparation des plans et devis et les honoraires professionnels. En outre, ce règlement prévoira qu'une partie de la dépense qui est décrétée sera réduite par le versement, par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition Féminine, d'une subvention représentant 50 % des dépenses admissibles.

2008-04-84 AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 1 950 000 \$ POUR LES TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN COLLECTEUR PLUVIAL ET D'UN BASSIN DE RÉTENTION AUX FINS DE GÉRER LES EAUX PLUVIALES QUI SE DÉVERSENT DANS LA BAIE MADORE

Monsieur le conseiller, Michel Asselin, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement décrétant un emprunt de **1 950 000 \$** pour les travaux de construction d'un collecteur pluvial et d'un bassin de rétention aux fins de gérer les eaux pluviales qui se déversent dans la Baie Madore.

Ce règlement a pour objet d'exécuter les travaux de construction d'un collecteur pluvial et d'un bassin de rétention aux fins de gérer les eaux pluviales qui se déversent dans la Baie Madore. En outre, ce règlement a pour objet de prévoir l'imposition d'une taxe spéciale, selon la superficie, sur tous les immeubles imposables situés, d'une part, entre les boulevards Don-Quichotte et Perrot Nord, et d'autre part, entre la limite municipale avec L'Île-Perrot et la rue Jean-Paul-Lemieux, approximativement.

2008-04-85 AVIS DE MOTION: RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437, AUX FINS D'ÉTABLIR DES NORMES RELATIVES AUX BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS ET USAGES ACCESSOIRES DU GROUPE « HABITATION »

Madame la conseillère, Diane Gervais, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement de zonage no 437 aux fins d'établir des normes relatives aux bâtiments, constructions et usages accessoires du groupe « Habitation ». Ce règlement aura notamment pour objet d'établir des normes relatives aux remises, serres domestiques, abris à bois de chauffage, gloriettes, pergolas, vérandas, maisons de jeux d'enfants, enclos à chien, foyers extérieurs, spas, thermopompe et équipements de ventilation, climatisation ou chauffage, réservoirs de mazout ou de gaz propane, tennis, antennes de télévision de moins de 60 cm de diamètre. Ce règlement aura également pour objet d'autoriser les constructions souterraines non apparentes en cours arrière.

2008-04-86 PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-7 : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 437 AUX FINS D'ÉTABLIR DES NORMES RELATIVES AUX BÂTIMENTS, CONSTRUCTIONS ET USAGES ACCESSOIRES DU GROUPE « HABITATION » - ADOPTION

Considérant qu'il y a lieu de modifier de nouveau le règlement de zonage no 437 aux fins d'établir des normes relatives aux bâtiments, constructions et usages accessoires du groupe « habitation »;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation doit être tenue afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer, tel que prévu par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu d'adopter le premier projet de règlement no 437-7 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage no 437 aux fins d'établir des normes relatives aux bâtiments, constructions et usages accessoires du groupe « habitation ».

Qu'une assemblée publique de consultation soit tenue au Carrefour Notre-Dame, à la date et à l'heure déterminées par le greffier.

ADOPTÉE

2008-04-87 <u>AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES TARIFS NO 445</u>

Monsieur le conseiller, Bruno Laplante, donne avis de motion qu'à une séance subséquente, il sera présenté pour adoption un règlement modifiant le règlement sur les tarifs no 445. Ce règlement aura notamment pour objet de modifier certains tarifs pour la reproduction de documents, pour les demandes d'attestation de copie conforme, pour la location de kayak et les cartes de membre du Club de kayak, et de prévoir un tarif pour la fourniture de bac de compostage.

2008-04-88 <u>DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE 2008-04, LOT 2 067 323</u> (20, CROISSANT YVES-THÉRIAULT)

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande de dérogation mineure numéro 2008-04;

Considérant que l'application stricte du règlement aurait pour effet de causer un préjudice au requérant;

Considérant que la dérogation demandée n'aurait pas pour effet de porter atteinte à la jouissance du droit de propriété des immeubles voisins;

Considérant que le conseil municipal a pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme l'informant que la dérogation mineure devrait être acceptée;

Considérant que la parole a été donnée à toute personne désirant se faire entendre;

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu d'accepter la demande de dérogation mineure numéro 2008-04 concernant l'immeuble situé au 20, croissant Yves-Thériault (lot : 2 067 323), à l'effet de régulariser :

- 1º un escalier ouvert qui donne accès au rez-de-chaussée avec un empiètement de 2,21 mètres dans la marge avant au lieu d'un empiètement maximal de 2,0 mètres, tel que prescrit à la réglementation;
- 2º l'emplacement d'une thermopompe en cour arrière à une distance de 4,64 mètres au lieu de 6,90 mètres, tel que prescrit à la réglementation.

ADOPTÉE

2008-04-89 <u>VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LE SOUTIEN AUX</u> INSCRIPTIONS : CLUB GYMNASTIQUE GYMINI, SAISON 2006-2007

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse au Club Gymini une aide financière de **4 235 \$** (121 inscriptions à 35 \$ chacune), pour le soutien aux inscriptions des jeunes de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot pour la saison 2006-2007; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-721-80-992).

ADOPTÉE

2008-04-90 SCOUTS DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT : VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE POUR LA DISTRIBUTION DE QUESTIONNAIRE D'ENQUÊTE

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse une somme de **1 000** \$ aux Scouts de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot, à titre d'aide financière pour la distribution de questionnaires d'enquête.

2008-04-91 CONTRAT DE SERVICES AVEC 9030-5814 QUÉBEC INC. (SPECTRALITE) POUR LA FOURNITURE ET L'ASSEMBLAGE DE PANNEAUX D'INTERPRÉTATION POUR LE CIRCUIT PATRIMONIAL

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Richard Filion et résolu de retenir les services de la compagnie 9030-5814 Québec inc. (**Spectralite**) pour la fourniture et l'assemblage de 14 panneaux permanents d'interprétation pour le circuit patrimonial, au coût de **6 573.52 \$**, taxes incluses; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-738-10-640.

ADOPTÉE

2008-04-92 CONGRÈS ANNUEL 2008 DE L'UMQ : DÉLÉGATION

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu que messieurs Serge Roy et Bruno Laplante, soient délégués pour participer au congrès de l'Union des municipalités du Québec, les 24, 25 et 26 avril 2008, à Québec. Que les frais de participation, d'hébergement et les frais inhérents à ce congrès soient payés ou remboursés par la Ville; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-110-00-349.

ADOPTÉE

2008-04-93 <u>ADHÉSION DE LA VILLE AU CONSEIL MONTÉRÉGIEN DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</u>

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot adhère, à titre de membre partenaire, au Conseil Montérégien de la culture et des communications, au coût de **90** \$, taxes incluses, pour l'année 2008; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-711-00-494.

Que le régisseur culturel et communautaire de la Ville soit délégué pour la représenter auprès du Conseil Montérégien de la culture et des communications.

ADOPTÉE

2008-04-94 <u>SOUPER ANNUEL DES ŒUVRES DE L'ÉVÊQUE DE VALLEYFIELD :</u> <u>DÉLÉGATION</u>

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Michel Asselin et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot délègue M. Richard Filion, pour assister au Souper annuel des Œuvres de l'Évêque de Valleyfield, le 9 avril 2008, au Centre communautaire de L'Île-Perrot, et, à cette fin, achète 1 billet, au coût de **45** \$; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-111-00-311.

2008-04-95 <u>VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE : ÉCOLE SECONDAIRE DU CHÊNE-BLEU</u>

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse une aide financière de **200** \$ à l'École secondaire du Chêne-Bleu, dans le cadre du Gala de la réussite et de la Soirée des finissants; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-721-80-992.

ADOPTÉE

2008-04-96 ENTENTE AVEC LA SODEC CONCERNANT LA GESTION MUSÉALE ET LA SUPERVISION DE L'ENTRETIEN DU PARC HISTORIQUE DE LA POINTE-DU-MOULIN

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot signe avec la Société de développement des entreprises culturelles (SODEC) l'entente relative à la gestion muséale et la supervision de l'entretien du Parc historique de la Pointe-du-Moulin : le maire et le greffier sont autorisés à signer, pour et au nom de la Ville, l'entente avec la SODEC.

ADOPTÉE

2008-04-97 PROJET DE CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE: ENTENTE AVEC LA MINISTRE DE LA CULTURE, DES COMMUNICATIONS ET DE LA CONDITION FÉMININE POUR LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION – AUTORISATION DE SIGNATURE

Considérant que la Ville a présenté une demande d'aide financière (no 504404) au ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour un projet de construction d'une nouvelle bibliothèque municipale;

Considérant que la demande d'aide financière a été acceptée par la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

Il est proposé par la conseillère, Diane Gervais, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot signe avec la ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, pour et nom du gouvernement du Québec, l'entente sur les modalités et les conditions relatives au versement et à l'utilisation d'une subvention, représentant 50 % des dépenses admissibles, jusqu'à concurrence d'une somme maximale de **911 137 \$**, pour le projet de construction d'une nouvelle bibliothèque municipale.

D'autoriser le maire et le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, ladite entente ainsi que tous les autres documents nécessaires aux fins des présentes.

ADOPTÉE

0000 04 07

2008-04-98 OVPAC : VERSEMENT D'UNE AIDE FINANCIÈRE

Considérant que OVPAC (Organisation de Valleyfield des personnes atteintes de cancer) offre également ses services de transports aux personnes de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot qui sont atteintes de cancer.

Il est proposé par le conseiller, Bruno Laplante, appuyé par la conseillère, Josée Baril et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot verse à **OVPAC** une somme de **100** \$, à titre d'aide financière dans le cadre du 4^e Omnium Réal Sarault, le 4 juin 2008; le tout puisé à même le poste budgétaire 1-02-519-00-992.

ADOPTÉE

2008-04-99 <u>CAUTIONNEMENT POUR LA LOCATION D'UNE MINIFOURGONNETTE PAR LE SERVICE DES PREMIERS RÉPONDANTS</u>

Considérant l'entente intervenue entre la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot et la Ville de L'Île-Perrot, en date du 18 décembre 2007, pour le service des Premiers Répondants.

Il est proposé par la conseillère, Josée Baril, appuyé par le conseiller, Bruno Laplante et résolu que la Ville de Notre-Dame-de-L'Île-Perrot se porte, au besoin, caution des obligations des Premiers Répondants de L'Île-Perrot auprès du *Centre de gestion de l'équipement roulant du gouvernement du Québec* pour la location CLÉS EN MAIN d'une minifourgonnette passager allongée.

D'autoriser, au besoin, le greffier à signer, pour et au nom de la Ville, à titre de caution des Premiers Répondants de L'Île-Perrot, le contrat de location à intervenir entre les Premiers Répondants de L'Île-Perrot et le Centre de gestion de l'équipement roulant du gouvernement du Québec.

ADOPTÉE

<u>DÉPÔT DES DOCUMENTS ET RAPPORTS</u>

Rapport de la Gestion du territoire.

PÉRIODE DE QUESTIONS

2008-04-100 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller, Michel Asselin, appuyé par la conseillère, Diane Gervais et résolu de lever la séance à **20h33**

Dialie Gervais et resolu de lever la seance à zuriss.	
ADOPTÉE	
Serge Roy Maire	Me Jacques Robichaud Greffier
/vc	
**************************************	******************